



REPUBLIQUE FRANCAISE

DP20260156

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

DECISION DU PRÉSIDENT

Grands projets

OBJET : Avenants n°2 - Marché n° M24GP06 Travaux de mise aux normes de la déchèterie de Melle

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU (Deux-Sèvres),

Vu l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au président ;

Vu la délibération n° C07_05_2026_03 du conseil communautaire du 7 mai 2026 relative aux délégations de compétences au bureau communautaire et au président, plus particulièrement l'alinéa « 24. La décision sur les avenants à tous les marchés, accords-cadres et marchés subséquents lorsque les crédits nécessaires sont prévus au budget » ;

Vu les articles L.2194-1 et R.2194-7 du Code de la commande publique, aux termes desquels un marché peut être modifié sans nouvelle procédure de mise en concurrence lorsque les modifications ne sont pas substantielles ;

Vu la décision du Président n° DP20250034 pour le lot n°1 et n°2 attribuant l'ensemble des marchés de travaux pour un montant total de 210 682,60 € HT ;

Il est proposé de signer les avenants n°2 pour les lots n°1 et n°2 pour un montant total de 17 998,85 € HT ;

* Considérant le marché de travaux du lot n°1 - Voirie et réseaux divers attribué à l'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD OUEST située Zac de Belle Aire Nord, rue Christophe Colomb - 17441 AYTRE pour un montant de 192 547,60 € HT ;

Considérant l'avenant n°2 modifiant le montant du marché de travaux à 206 840,10 € HT ;

Considérant que l'étude béton n'a pas permis de faire les économies financières escomptées. En effet, l'étude béton a permis de réduire l'épaisseur de béton de la dalle mais a préconisé un double ferrailage non demandé lors de la consultation des entreprises entraînant un surcoût. Ce double ferrailage a été remplacé par une fibre afin de maîtriser les coûts.

Le phasage non prévu initialement a entraîné des coûts d'organisation supplémentaires.

Enfin, des aléas et des demandes d'améliorations techniques de la part de l'exploitation ont fait évoluer l'enveloppe financière du projet.

Considérant le devis du 05/06/2026 de l'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD OUEST d'un montant de 14 292,50 € HT ;

Considérant le montant initial du marché à 192 547,60 € HT, le montant des travaux complémentaires à 14 292,50 € HT, le montant final du marché à 206 840,10 € HT soit + 7,42 % d'augmentation.

* Considérant le marché de travaux du lot n°2 - Espaces verts et clôtures attribué à l'entreprise ID VERDE Agence Sud Atlantique - Secteur NIORT, ZI Prin-Deyrançon, 2 Clos du Grand Chemin - 79210 PRIN-DEYRANCON pour un montant de 18 135,00 € HT ;

Considérant l'avenant n°2 modifiant le montant du marché de travaux à 21 841,35 € HT ;

Considérant que la clôture doit répondre aux normes en vigueur. Cette modification consiste au remplacement de la clôture et du portail prévus de hauteur 1,80m par la clôture et un portail de hauteur 2,00m, le prolongement de linéaire de clôture et l'ajout d'arbres.

Considérant le devis du 19/05/2026 de l'entreprise ID VERDE d'un montant de 3 706,35 € HT ;

Considérant le montant initial du marché à 18 135,00 € HT, le montant des travaux complémentaires à 3 706,35 € HT, le montant final du marché à 21 841,35 € HT soit une augmentation de + 20,4 %,

Considérant le montant des marchés de travaux attribués pour un total de 210 682,60 € HT ;

Considérant les avenants passés précédemment ; le montant total des travaux modificatifs s'élevant à + 17 998,85 € HT, le montant final des marchés s'élève à 228 681,45 € HT soit 274 417,74 € TTC, d'où une augmentation globale de 8,54 % ;

DECIDE

Article 1 : De valider l'avenant n°2 au marché de travaux du lot n° 1 : Voirie et réseaux divers de l'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD OUEST située Zac de Belle Aire Nord, rue Christophe Colomb - 17 441 AYTRE pour un montant de + 14 292,50 € HT, représentant une augmentation de 7,42 % du marché de base ;

Article 2 : De valider l'avenant n°2 au marché de travaux du lot n° 2 : Espaces verts et clôtures de l'entreprise ID VERDE Agence Sud Atlantique située ZI Prin-Deyrançon, 2 Clos du Grand Chemin - 79210 PRIN-DEYRANCON pour un montant de + 3 706,35 € HT, représentant une augmentation de + 20,4 % du marché de base ;

Article 3 : La somme de ces avenants engendre une augmentation de + 8,54 % sur la totalité des lots de ce marché n° M24GP06 Travaux de mise aux normes de la déchèterie de Melle (79500).

Article 4 : D'autoriser à signer l'avenant ces 2 avenants ;

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Mme la trésorière,
- M. le préfet.

Article 6 : Monsieur le directeur général des services de la communauté de communes et Madame la trésorière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;

Article 7 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire ;

Article 8 : La présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers.

Fait à Melle.

Le président,